Résumé des stratégies nationales de suivi de l'état biologique des populations de poissons en Mauritanie

Préparé par le Groupe multipartite national (GMN) de la Mauritanie

La Mauritanie dispose d'un dispositif national de suivi scientifique des ressources halieutiques principalement fondé sur les activités de recherche, d'observation et d'évaluation réalisées par l'**Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP)**, sous la tutelle du Ministère chargé des Pêches. L'IMROP constitue le principal organisme scientifique national chargé de produire les connaissances nécessaires à la gestion durable des ressources halieutiques et des écosystèmes marins. Ses travaux portent notamment sur la dynamique des ressources, l'état des stocks, les écosystèmes, l'environnement marin et les effets de l'exploitation.

1. DISPOSITIF NATIONAL DE SUIVI ET D'EVALUATION

Le suivi de l'état biologique des populations de poissons repose sur un ensemble complémentaire de **campagnes scientifiques, programmes d'observation et systèmes de collecte de données**.

L'IMROP réalise régulièrement des campagnes océanographiques et de chalutage scientifique dans la ZEE mauritanienne. Ces campagnes permettent de recueillir des données sur l'abondance et la répartition des ressources, la composition spécifique, les structures de taille et de poids, le sexe, la maturité et d'autres paramètres biologiques. Elles permettent également de recueillir des informations sur les caractéristiques physiques et environnementales du milieu marin. L'IMROP indique que le suivi des écosystèmes et des pêcheries est réalisé depuis plusieurs décennies et comprend notamment des campagnes régulières sur le plateau continental et le talus.

Des **programmes spécifiques par pêcherie ou par groupe d'espèces** complètent ce dispositif. Le poulpe, les ressources démersales et les petits pélagiques font notamment l'objet de programmes d'observation et d'évaluation. Les campagnes consacrées aux ressources démersales permettent de mesurer les rendements, d'étudier les structures démographiques et biologiques des populations et de suivre leur évolution dans le temps.

Le système est également complété par l'**observation scientifique à bord des navires de pêche commerciale**. Des observateurs de l'IMROP collectent notamment des informations sur les captures, l'effort de pêche, les espèces capturées et les caractéristiques biologiques des individus. Cette approche permet de compléter les données issues des campagnes scientifiques par des informations directement obtenues à partir des opérations de pêche.

2. GROUPES DE TRAVAIL SCIENTIFIQUES DE L'IMROP

Les données issues des campagnes scientifiques, des programmes d'observation et des autres sources disponibles sont analysées dans le cadre des **groupes de travail scientifiques de l'IMROP**. Ces groupes constituent un mécanisme institutionnel d'évaluation périodique de l'état des ressources et d'appui à la formulation des avis scientifiques.

Ils réunissent principalement les chercheurs et experts de l'IMROP et peuvent associer, en fonction des thématiques examinées, des représentants de l'administration, des professionnels du secteur ainsi que des experts et partenaires scientifiques nationaux ou internationaux. Les travaux portent notamment sur l'évolution de l'abondance des stocks, leur niveau d'exploitation, les paramètres biologiques, le recrutement, les interactions avec l'environnement et les perspectives de gestion.

Les groupes de travail sont organisés **périodiquement** et les travaux réalisés dans ce cadre contribuent à la formulation d'avis scientifiques et à l'appui des décisions relatives à l'aménagement, à la conservation et à l'exploitation durable des ressources. L'existence de ce mécanisme est notamment illustrée par les différents groupes de travail organisés par l'IMROP au cours des dernières années.

Ces groupes sont organisés **périodiquement,** environ tous les 4 ans, en fonction des besoins d'évaluation des ressources et des programmes scientifiques. Certaines pêcheries peuvent faire l'objet d'évaluations plus régulières en fonction de leur importance, de leur niveau d'exploitation ou des besoins de gestion.

3. UTILISATION DES DONNEES SCIENTIFIQUES POUR LA GESTION DES PECHERIES

Les données collectées sont analysées par l'IMROP et utilisées pour apprécier **l'état biologique et le niveau d'exploitation des principaux stocks**. Elles servent notamment à identifier les tendances de l'abondance, les changements dans la structure des populations, les niveaux de recrutement et les caractéristiques biologiques des espèces exploitées.

Les résultats scientifiques sont examinés dans le cadre des **groupes de travail de l'IMROP** et d'autres instances d'expertise scientifique. Ces travaux contribuent à la formulation d'**avis scientifiques destinés à éclairer les décisions de gestion**, notamment pour déterminer les possibilités de capture, les taux de capture admissibles (TAC), ainsi que les mesures de conservation et les modalités d'exploitation applicables aux différentes ressources. Les données scientifiques constituent ainsi une base importante pour l'élaboration et l'adaptation des plans d'aménagement des pêcheries.

Le suivi scientifique contribue également à l'identification des situations de surexploitation et à l'adaptation des mesures de gestion. Les évaluations réalisées par l'IMROP sont ainsi utilisées pour documenter l'état des stocks

et éclairer les décisions relatives à la réduction de la pression de pêche et à la conservation des ressources.

4. AUTORITES RESPONSABLES

L'**IMROP** constitue l'acteur scientifique central du dispositif. Il assure notamment la conception et la mise en œuvre des programmes de recherche et de suivi, la collecte et l'analyse des données, les études biologiques et écologiques ainsi que l'évaluation scientifique des ressources.

Le **Ministère chargé des Pêches** est responsable de l'orientation de la politique sectorielle et de l'aménagement des pêcheries. Les résultats et avis scientifiques produits par l'IMROP constituent une base technique pour l'élaboration des politiques, stratégies, plans d'aménagement et mesures de gestion.

Les structures chargées de la surveillance et du contrôle des pêches peuvent également fournir des données relatives aux activités de pêche, à l'effort de pêche et aux infractions, lesquelles peuvent compléter les informations utilisées dans les évaluations scientifiques.

5. COLLABORATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES DE PECHE

La Mauritanie participe aux mécanismes scientifiques régionaux du **Comité des Pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE/CECAF)**, sous l'égide de la FAO. Ces mécanismes sont particulièrement importants pour l'évaluation des stocks présentant une dimension régionale ou transfrontalière.

Les groupes de travail du COPACE réunissent des chercheurs et experts des différents pays de la région afin de partager les données disponibles, réaliser des évaluations régionales des stocks et formuler des avis scientifiques sur leur état et leur niveau d'exploitation. La Mauritanie participe à ces travaux et accueille également certaines réunions scientifiques régionales.

Cette coopération est particulièrement pertinente pour les **espèces migratrices et les stocks partagés**, dont l'état biologique ne peut être correctement évalué à partir des seules données collectées dans la ZEE mauritanienne.

6. COOPERATION AVEC LES GOUVERNEMENTS ET INSTITUTS SCIENTIFIQUES ETRANGERS

L'IMROP entretient des relations de coopération scientifique avec plusieurs instituts étrangers. Ces partenariats portent notamment sur l'évaluation des stocks, l'écobiologie, l'approche écosystémique, l'observation de l'environnement marin, la modélisation, l'harmonisation des méthodes de suivi, la formation et l'échange d'expertise.

Un exemple important est la coopération avec l'**Institut National de Recherche Halieutique (INRH) du Maroc**. Un accord-cadre entre les deux institutions couvre notamment l'écobiologie des ressources et de leurs habitats, l'approche écosystémique des pêches, le suivi des pêcheries, l'observation de l'environnement marin, la modélisation des écosystèmes et l'harmonisation des systèmes de suivi et d'information.

L'IMROP dispose également d'un accord de coopération avec l'**Institut de recherche pour le développement (IRD)**, portant notamment sur la recherche halieutique, l'écologie des pêches, l'océanographie, l'environnement marin, la gouvernance des socio-écosystèmes, la formation et l'échange d'expertise scientifique.

La Mauritanie bénéficie également de la coopération avec le **Programme EAF-Nansen de la FAO**, qui appuie la production de connaissances scientifiques sur les ressources et les écosystèmes marins, notamment à travers des campagnes scientifiques à bord du navire de recherche *Dr Fridtjof Nansen*, ainsi que le renforcement des capacités et l'intégration de l'approche écosystémique dans la gestion des pêches.

7. SECTEUR PRIVE, INSTITUTIONS ACADEMIQUES ET AUTRES ACTEURS

Le **secteur privé de la pêche** contribue au système de suivi principalement à travers l'accès aux navires commerciaux pour les campagnes scientifiques et l'embarquement d'observateurs. Certaines campagnes d'évaluation ont ainsi été réalisées à bord de navires commerciaux, permettant à l'IMROP de recueillir des données biologiques et halieutiques dans les zones effectivement exploitées.

Les **organisations professionnelles de pêche** peuvent également être associées à certaines activités liées aux données et à la connaissance des ressources. L'IMROP a notamment collaboré avec des structures professionnelles et commerciales dans le cadre de travaux portant sur la nomenclature nationale des espèces marines exploitées en Mauritanie.

Les **universités et institutions académiques** participent également aux travaux de recherche, à la formation des chercheurs et aux études scientifiques. Des travaux universitaires sont réalisés en collaboration avec l'IMROP et des institutions étrangères, notamment dans les domaines de l'écologie, de la biologie et de la dynamique des ressources.

8. APPROCHES PARTICIPATIVES

Le dispositif scientifique est complété par des approches participatives et des mécanismes de concertation permettant d'intégrer, selon les programmes, les connaissances et observations des acteurs des pêches dans les processus de suivi, d'analyse et de gestion des ressources. Ces démarches associent notamment les professionnels, les organisations de

pêcheurs et, selon les initiatives, d'autres acteurs de la société civile. Elles favorisent le **dialogue entre connaissances scientifiques et connaissances issues de la pratique** et contribuent à l'appropriation des résultats scientifiques par les parties prenantes